



COMPTE-RENDU SEANCE DU 25 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 25 janvier 2024.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 07 décembre 2023

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du 07 décembre 2023.

Cession d'un terrain à bâtir - Caserne de pompiers

- **D'APPROUVER** la cession à l'euro symbolique au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, de la parcelle d'implantation de la future caserne des pompiers cadastrée n° 223, section 10, à Guénange (57310) et représentant une superficie de 16 ares ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à valider la cession par la rédaction d'un acte passé en la forme administrative, à signer tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la régularisation de la vente.

Sollicitation de partenariat relatif à la construction d'une caserne de pompiers

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les collectivités partenaires concernées pour un co-financement de la construction de la nouvelle caserne des pompiers,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la construction de la nouvelle caserne des pompiers.

Désaffectation et déclassement - Parcelle 433 section 2 - Ancien groupe scolaire Saint Matthieu

- **DE CONSTATER** préalablement la désaffectation du domaine public du groupe scolaire Saint Matthieu compte tenu de son déplacement vers le groupe scolaire et périscolaire « La Canopée » 14 rue Mozart,
- **DE PROCÉDER** à la désaffectation de la parcelle cadastrée section 2 n°433 d'une surface de 88a78ca,
- **DE PRONONCER** le déclassement de la parcelle section 2 n°433 d'une surface de 88a78ca du domaine public communal et à l'incorporer dans le domaine privé communal.

Cession de l'ancienne école élémentaire Saint Matthieu section 2 A/433

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents, et accomplir toutes formalités nécessaires à la régularisation de la vente auprès de Maître Laura SCHLEICH, Notaire à Hettange-Grande.

Convention de transfert des voirie et espaces communs – Permis d'aménager – VIVEST

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert dans le domaine public communal, des équipements et espaces communs relatifs au permis d'aménager porté par le bailleur social VIVEST, une fois l'ensemble des travaux achevés et aux conditions précitées.

Marché maîtrise d'œuvre Maison des Service et de Santé

- **DE LANCER** la consultation correspondante ;
- **DE SOLLICITER** l'avis de la CAO ;
- **DE SIGNER** la commande avec la société mieux-disante et toutes les pièces relatives à ce projet.

Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

- **D'INSTAURER** la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessus en une seule fois en février 2024,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Constitution d'une servitude ENEDIS

- **SIGNER** l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles et tous documents y afférent

Certification de la Gestion Durable de la Forêt de Guénange

- **DE S'ENGAGER** dans la certification de gestion durable* des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Guénange possède dans la région Grand Est et dans les conditions fixées ci-avant ;
- **DE S'ACQUITTER** de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est (81,48 € pour 5 ans) ;
- **D'INFORMER** PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune ;
- **DE DÉSIGNER** le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Le Maire,
Pierre TACCONI

